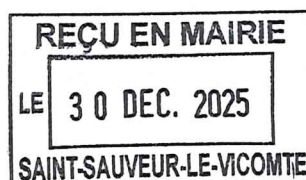




**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CERFA
cerfa
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de réaménagement de la Place Cousin de Saint-Sauveur-le-Vicomte (50)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte

Raison sociale

N° SIRET

2 1 5 0 0 5 5 1 3 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Commune

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

Nom

BRIENS

☐ Monsieur

Prénom(s)

Eric

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41 - Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	A) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de la modernisation de son centre-bourg et de la réflexion engagée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Cotentin sur les mobilités douces par la création de la station multimodale, la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte souhaite repenser le cœur de sa principale centralité : la place Cousin.

Aujourd'hui, par son aménagement, la place Cousin s'apparente davantage à un vaste parking qu'à un véritable espace public partagé, contrairement à ce que suggère sa dénomination de « place ». Les piétons y disposent de peu d'espace, ce qui encourage les déplacements automobiles et le stationnement au plus près des commerces et services.

Le projet prévoit le réaménagement de la place avec une désimperméabilisation et une végétalisation conséquente. Une trame piétonne est travaillée en dallage béton. Il crée des espaces parvis pour la mairie et les commerces. Les places de stationnement sont majoritairement végétalisées avec un pavage à joint enherbé. Les circulations automobile sont repensées afin de limiter l'impact et favoriser les mobilités douces. Les eaux pluviales sont traitées par l'intermédiaire des noues plantées et de la chaussée réservoir.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Adapter le site au dérèglement climatique en limitant les effets d'îlot de chaleur, notamment par la création de zones d'ombre et en tirant parti de l'évapotranspiration de la végétation, notamment les arbres;
- Favoriser le développement de la biodiversité en créant, au sein des aménagements, des espaces propices aux espèces endémiques et en contribuant aux écosystèmes locaux;
- Encourager l'appropriation de la place Cousin par les usagers de l'espace public, en proposant des aménagements favorisant la convivialité et les usages partagés;
- Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager en structurant l'espace et en valorisant les éléments existants;
- Fluidifier les circulations et promouvoir les mobilités douces en repensant la hiérarchie des flux piétons et cyclistes;
- Maintenir l'offre de stationnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les principales actions à mener sur la place sont les suivantes :

- Dépose des enrobés existants de la place, dans un objectif de désimperméabilisation des sols ;
- Réalisation de travaux de terrassement afin d'intégrer la gestion des eaux pluviales par des noues plantées et une chaussée réservoir;
- Réalisation de travaux de terrassement pour la création de fosses de plantation et de la dite chaussée;
- Mise en place des nouvelles voiries (dallage béton enherbé, enrobé grenaillé clair, enrobé noir et résine gravillonnée) ;
- Aménagement des cheminements piétons (dalles béton et trottoirs en enrobé grenaillé) ;
- Installation du mobilier urbain (bancs, poubelles, pas japonais, luminaires, appuis vélos, etc.) ;
- Plantation d'arbres et de massifs de pleine terre.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Actuellement, les quelque 4 200 m² de la place Cousin sont entièrement imperméabilisés.

Le projet prévoit la création de 2 000 m² de massifs en pleine terre, ainsi que la plantation de 35 arbres.

L'opération permettra également la réalisation de 900 m² de stationnement perméable, contribuant à une meilleure gestion des eaux pluviales et à la réduction de l'imperméabilisation des sols.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
La place Cousin mesure environ 55 mètres par 70 mètres. Le projet comprend également la rue du 8 mai ainsi qu'une portion de la route de Bricquebec.	9 405 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Pl. Auguste Cousin

Lieu-dit : _____

Localité : Saint-Sauveur-le-Vicomte

Code postal : 5 0 3 9 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 9 ° 2 3 ' 1 1 " N Lat. : 0 1 ° 3 1 ' 4 7 " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de Saint-Sauveur-le-Vicomte : l'ensemble du périmètre du projet est situé au sein de la zone Ub, correspondant à la partie ancienne et centrale de la ville.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin (FR8000021)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Château de Saint-Sauveur-le-Vicomte (PA00110603) Ancienne abbaye Sainte-Marie-Madeleine-Postel (PA00110602) Musée Barbey d'Aurevilly (PA00110604)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Environ 300 mètres des sites suivantes : - Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys (FR2500088) - Basse Vallées du Cotentin et Baie des Veys (FR2510046)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le stockage et l'infiltration des eaux par une chaussée réservoir permettent de limiter le ruissellement en réduisant l'imperméabilisation de la place.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Une partie de la place actuelle va être décaissée le projet est donc excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Pour la chaussée réservoir un granulat calibre 20/80 sera mis en oeuvre.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera sans incidence sur ce point puisque s'agissant d'une place publique, elle n'affectera pas la consommation d'eau du territoire.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Au contraire, le projet va permettre de désimperméabiliser une partie de la place actuelle tout en implantant une végétation local (arbres, massifs arbustifs, plantes vivaces et graminées) permettant par la même occasion de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site se situe à 300 mètres des sites suivants : - Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys (FR2500088) - Basse Vallées du Cotentin et Baie des Veys (FR2510046) Au regard des ambitions soutenues, ces dernières n'auront pas de conséquences néfastes sur les Zones Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe en zone urbaine du PLU de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Par conséquent, il ne participera pas à la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Oui, le site engendre des déplacements motorisés liés à son usage de stationnement. Cependant le nombre de places étant redimensionné au réels besoins (suppression de quelques places), le trafic routier prendra moins de place. Le but étant de favoriser les déplacements doux au sein de la place et par extension, dans le centre-bourg.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La seule source de bruit correspond aux moteurs des véhicules circulant sur la place. La réduction de la vitesse permet une réduction du bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	La seule source d'émissions lumineuse provient des candélabre autour et sur la place. Toutefois, celle-ci est revue dans le cadre du projet afin d'améliorer son intégration et son impact.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet participe à la désimperméabilisation de la place Cousin. De plus il intègre des dispositions relatives aux mobilités douces (appuis vélos, cheminements piétons...). Par conséquent, il engendre une modification des usages d'un point de vu urbanistique. La place passe d'un vaste parking à un espace partagé et propice à l'appropriation par les riverains et usagers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'ensemble des éléments développés précédemment, le projet favorise une gestion durable des eaux pluviales, notamment en limitant l'imperméabilisation des sols, ce qui contribue également à réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

De plus, il prend en compte le patrimoine architectural et paysager, renforçant ainsi l'identité locale. La hiérarchie des circulations est repensée afin de partager l'espace entre piétons, cyclistes et véhicules, favorisant le développement des mobilités douces dans un espace historiquement marqué par l'automobile. En somme, l'aménagement vise à offrir un lieu de vie durable, attractif et adapté aux défis actuels du territoire.

En conséquence, le projet de réaménagement de la place Cousin ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom BRIENS

Prénom Eric

Qualité du signataire Maire

A Saint Sauveur le Vicomte

Fait le 23/12/2025


Signature du (des) demandeur(s)

